

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

.....



OCTOBRE 2017

Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2018-2020

DPPD

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE	6
II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE	8
III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	9
VISION.....	10
VALEURS.....	10
OBJECTIF GLOBAL	10
AXES STRATEGIQUES	10
IV. CADRE DE PERFORMANCE	11
V. PROGRAMMATION TRIENNALE DES DEPENSES	13
CONCLUSION	14
ANNEXES.....	15

ANNEXES 1 : PRESENTATION DU PROGRAMME 1.....	15
ANNEXES 2 : PRESENTATION DU PROGRAMME 2.....	25
ANNEXES 3 : PRESENTATION DU PROGRAMME 3.....	32
ANNEXES 4 : PRESENTATION DU PROGRAMME 4.....	39
ANNEXES 5 : DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Tableau triennal des dépenses	13
Tableau 2 : Cadre de performance du Programme 1	- 16 -
Tableau 3 : Récapitulatif des crédits du Programme 1	17
Tableau 4 : Evolution des crédits du Programme 1.....	18
Tableau 5 : Dépenses de Personnel du Programme 1.....	18
Tableau 6 : Dépenses de Biens et services du Programme 1	19
Tableau 7 : Dépenses de Transferts courants du Programme 1	22
Tableau 8 : Dépenses d'Investissements exécutés par l'Etat du Programme 1	22
Tableau 9 : Dépenses en capital du Programme 1	23
Tableau 10 : Répartition des crédits par projets et sources de financement du Programme 1 ...	23
Tableau 11 : Présentation des structures autonomes rattachées du Programme 1.....	25
Tableau 12 : Cadre de performance du Programme 2	26
Tableau 13 : Récapitulatif des crédits du Programme 2	28
Tableau 14 : Evolution des crédits du Programme 2.....	28
Tableau 15 : Dépenses de Personnel du Programme 2.....	29
Tableau 16 : Dépenses de Biens et Services du Programme 2.....	29
Tableau 17 : Dépenses de transferts courants du Programme 2.....	30

Tableau 18 : Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat du Programme 2	30
Tableau 19 : Dépenses en Capital du Programme 2	31
Tableau 20 : Répartition des crédits par projet et par source de financement du Programme 2	31
Tableau 21 : Présentation des structures autonomes rattachées du Programme 2	31
Tableau 22 : Cadre de performance du Programme 3	33
Tableau 23 : Récapitulatif des crédits du Programme 3	34
Tableau 24 : Evolution des crédits du programme du Programme 3	35
Tableau 25 : Dépenses de Personnel du Programme 3	35
Tableau 26 : Dépenses de Biens & Service du Programme 3	36
Tableau 27 : Dépenses de transferts courants du Programme 3	37
Tableau 28 : Dépenses des investissements exécutés par l'Etat du Programme 3	37
Tableau 29 : Dépenses de transferts en capital du Programme 3	37
Tableau 30 : Répartition des crédits par projets et sources de financement du Programme 3 ...	37
Tableau 31 : Présentation des structures autonomes rattachées du Programme 3	38
Tableau 32 : Cadre de performance du Programme 4	40
Tableau 33 : Récapitulatif des crédits du Programme 4	41
Tableau 34 : Evolution des Crédits du Programme 4	42
Tableau 35 : Dépenses de Personnel du Programme 4	42
Tableau 36 : Dépenses de biens et services du Programme 4	43
Tableau 37 : Dépenses de transferts courants du Programme 4	44
Tableau 38 : Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat du Programme 4	44
Tableau 39 : Dépenses en capital du Programme 4	44
Tableau 40 : Répartition des crédits par projets et sources financement du Programme 4	45
Tableau 41 : Présentation des structures autonomes rattachées du Programme 4	46

SIGLES ET ACRONYMES

ANEV	Agence Nationale des Eco – Villages
ANGMV	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
AP	Aires Protégées
CEFE	Cellule d'Éducation et de Formation Environnementales
CILSS	Comité inter-Etat de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNS-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahéliens
COP	Conférence des Parties
CSE	Centre de suivi Écologique
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DEFCCS	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DPN	Direction des Parcs nationaux
DFVP	Direction des Financements Verts et du Partenariat
DPVE	Direction de la Planification et de la Veille Environnementale
DPPD	Document de Programmation Pluri – annuelle des Dépenses
EE	Éducation Environnementale
ERN	Environnement et Ressources Naturelles
FC	Forêt Classée
GAR	Gestion axée sur les résultats
GDT	Gestion Durable des Terres
GRNE	Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement
LPSEDD	Lettre de politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCB	Organisation Communautaire de Base
OGM	Organes génétiquement modifiables
PADEC	Projet d'Appui au Développement Économique de la Casamance
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAP	Projet Annuel de Performance
PNDS	Parc National du Delta du Saloum
PNIM	Parc National des îles de la Madeleine
PNLB	Parc National de la Langue de Barbarie
PNNK	Parc National du Niokolo Koba

INTRODUCTION

La politique du Sénégal en matière d'Environnement et de Développement durable a été définie dans la Lettre de politique de développement du secteur pour la période (LPSEDD 2016-2020). Cette lettre constitue une composante structurante de l'action publique globale déclinée dans le Plan Sénégal Émergent (PSE) auquel est, intrinsèquement, lié, notamment, en son pilier relatif à la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable.

Ce lien repose sur deux facteurs : 1) le caractère transversal du secteur de l'environnement dont l'apport est essentiel pour les activités productives primaires et de transformation, d'une part et pour le secteur des services d'autre part. Il s'y ajoute surtout 2) la nécessité, pour toutes les politiques publiques, y compris dans leur vocation à produire les conditions cadre pour le secteur privé, de disposer d'un schéma d'intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des mesures de gestion des risques climatiques.

Ainsi, en tant que politique sectorielle, elle se distingue par rapport aux autres secteurs autant par son contenu particulier orienté vers la préservation et la restauration du cadre de vie et des écosystèmes naturels que par les stratégies, les approches, les technologies et les ressources qu'elle mobilise à cette fin.

Elle intègre, également, les engagements internationaux du pays pris lors et dans le cadre d'Organisations ou d'Instances de niveau régional, africain ou global telles que le CILSS, le CEN-SAD, le NEPAD, le Sommet de la Terre à Rio en 1992, le Sommet du développement durable à Johannesburg en 2002, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « Rio+20 » en juin 2012 et plus récemment les COP 21 et 22 tenues, respectivement à Paris et à Marrakech.

Ce sont toutes ces exigences qui s'ajoutent à la volonté de contribuer directement à l'amélioration des conditions de vie des populations pour former la vision à savoir : « À l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable ».

Plus concrètement, il s'agit de « créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques ».

Mise en pratique en 2016 et en 2017 dans le cadre du DPPD et des PAP (documents de planification stratégique et opérationnelle) correspondants à ces exercices, elle a produit ses premiers effets dans différents domaines. Ces résultats sont répertoriés dans les rapports de performance 2016 et les rapports d'activités de 2017. Ils témoignent de changements qualitatifs dans différents sous secteurs.

En 2016, des résultats satisfaisants ont été obtenus dans le cadre de l'aménagement et l'exploitation forestière et de la restauration de terres dégradées. De même dans la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides notamment au niveau de la gestion des aires protégées, de la

gestion du potentiel faunique et de l'amélioration de la biosécurité, les résultats ont été appréciables avec des taux d'exécution technique de 66% et 92% pour les programmes 1 et 2 y relatifs.

Des efforts ont été aussi notés dans la prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économiques et la lutte contre les changements climatiques concernant le programme 3 avec un taux d'exécution technique de 85%.

Concernant l'amélioration de la base de connaissances sur l'environnement, la promotion de l'économie verte, du partenariat public privé et du développement durable, l'information, la communication et l'éducation environnementales des résultats importants ont été également enregistrés en 2016 avec une performance technique de 92%.

Par contre, les objectifs de lutte contre les feux de brousse et de reconstitution du couvert végétal n'ont pas été atteints. Des efforts considérables devront être faits dans ce sens en 2017 afin de réduire le nombre de cas de feux et les superficies brûlées mais aussi de parvenir à un ratio reboisement sur déboisement supérieur à 1. En outre, le suivi de la qualité des effluents gazeux peine à être mené correctement faute d'équipements de mesure.

Les résultats techniques en 2016 restent globalement très appréciables avec 45 cibles entièrement réalisées sur les 59 cibles prévues soit un taux d'exécution technique de 83% en 2016.

Toutefois, une attention toute particulière devrait être accordée aux risques liés au trafic d'espèces sauvages et en particulier du bois noble comme le VEN ainsi qu'à leur importation, au transport, au stockage et à l'utilisation des produits dangereux ou à risques (produits chimiques, OGM, prélèvements et déchets biomédicaux etc.).

Le présent Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses publiques est le produit des réajustements obligatoires nés de la nécessité de mettre en œuvre des actions de consolidation des acquis, de combler les gaps issus de quelques résultats encore tardifs et d'ouvrir de nouvelles perspectives selon ce que permettent les ressources à engager pour la période 2018-2020.

Il comprend dans sa première partie la présentation du MEDD et une synthèse des rapports de performance de 2016 et 2017 qui font le point sur les résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre des PAP de 2016 et 2017. Ces résultats constituent les éléments de références spécifiques pour les actions et indicateurs retenus dans le PAP 2018 qui correspond à la première année du DPPD.

La deuxième partie présente le Cadre de performances et plus précisément les prévisions tri annuelles, en mode modèle logique, réparties entre les différents programmes.

I. PRESENTATION GENERALE DU MINISTERE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD) est responsable, sous réserve des compétences dévolues aux collectivités territoriales, de la protection de l'environnement.

Les domaines d'interventions du ministère sont définis par le décret n° 2014-880 du 22 juillet 2014 relatif aux attributions du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Ce décret précise que le département met en œuvre la politique définie par le Chef de l'État en matière de veille environnementale, de lutte contre les pollutions et de protection de la nature, de la faune et de la flore.

Dans l'exercice de ses compétences relatives aux établissements classés, il mène l'instruction des dossiers, signe les actes individuels en rapport avec les ministères concernés.

Il représente le Sénégal dans les réunions internationales techniques consacrées à la protection de l'environnement, au développement durable, au climat et à la biodiversité. Il assure la tutelle du Secrétariat permanent de la Commission nationale du Développement Durable. Il participe aussi à la mise en œuvre de la politique de conservation des eaux et des sols».

Le MEDD est chargé entre autres de :

- la préservation de la faune et de la flore ;
- la protection des cours d'eau contre les invasions des plantes aquatiques ;
- l'autorité sur les parcs nationaux et autres aires protégées ;
- la facilite l'accès à ces espaces tout en veillant à leur assurer un haut degré de protection.

Le MEDD est chargé, en relation avec les collectivités territoriales de :

- la protection de la flore marine et de celle des côtes et des estuaires attaqués par l'érosion ;
- la préparation et l'application de la législation et de la réglementation en matière de chasse ;
- la protection des espèces les plus menacées ;
- la pratique de chasse ne portant pas atteinte à la survie des espèces et de lutter contre le braconnage ;
- la promotion de l'économie forestière ;
- l'utilisation rationnelle du potentiel forestier ;

En rapport avec les ministères concernés, le MEDD :

- œuvre au développement de l'écotourisme ;
- préside le Conseil Supérieur de la Chasse ;
- a en charge la lutte contre la désertification et celle contre les feux de brousse ;
- applique la politique de protection et de régénération des sols ;
- aide les Collectivités locales à faire face à la collecte des déchets et en assure le traitement ;

- appuie les initiatives des Collectivités territoriales et des mouvements associatifs en matière d'environnement ;
- a en charge le développement de l'éducation environnementale ;
- gère un mécanisme de veille et de suivi des tendances de changement du climat et de modification de l'état de l'environnement.

II. CONTEXTE DE L'ACTION MINISTERIELLE

Le contexte est marqué par une situation de dégradation de l'environnement et des milieux naturels assez poussée, causée surtout par l'impact des activités anthropiques sur la nature. Cette situation est aggravée, aujourd'hui par la détérioration du climat constatée depuis la fin des années 1960, 1968 plus exactement, qui se traduit par une baisse de la pluviométrie (sécheresse) et une augmentation des températures moyennes (fortes canicules).

Les impacts de cette dégradation de la qualité de l'environnement sont particulièrement importants (accentuation de la pauvreté), dans la mesure où ils affectent directement et négativement les maillons fondamentaux de l'économie rurale sénégalaise notamment, le secteur primaire qui emploie 2/3 de la population active.

De même, du fait de l'interdépendance entre les autres secteurs et l'environnement, ces derniers contribuent fortement à cette dégradation.

Ainsi, le pays fait face, présentement, à des problèmes environnementaux tels que : (i) la dégradation physico-chimique des terres(34% des terres sont dégradées (LADA, 2010) qui menace sérieusement la survie de plusieurs espèces avec la réduction du couvert végétal et qui engendre la baisse de la productivité agricole) ; (ii) la sensibilité accrue des sols aux érosions éolienne, hydrique et côtière ; (iii) la salinisation et l'acidification des sols et des eaux avec la remontée de la langue salée ; (iv) la perte de biodiversité.

Le tout est exacerbé par des facteurs anthropiques tels que l'urbanisation anarchique, le défrichement, la surexploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux avec la coupe illicite de bois (écrémage d'espèces de valeur comme *Pterocarpus erinaceus* (Venn), *Cordylapinata* (Dimb), etc.), les pratiques agricoles et pastorales non durables, les feux de brousse.

Par ailleurs, le vieillissement du parc automobile conjugué à la dégradation des écosystèmes, à l'implantation anarchique de dépotoirs, constituent autant de facteurs de pollution de l'air et des zones humides qui affectent la santé des populations et favorisent la recrudescence des maladies.

Avec une telle situation, les ressources naturelles dont la base se fragilise, deviennent de plus en plus rares. Avec la demande des différents usagers qui ne cessent d'augmenter, du fait de l'accroissement démographique et du développement des activités socio-économiques, celles disponibles sont surexploitées.

Les effets sont toutefois, plus durement ressentis par la population rurale (65% environ des sénégalais) qui reste particulièrement vulnérable en raison de leur forte dépendance des ressources naturelles et leur faible résilience.

Cette forte dépendance de la plupart des sénégalais vis-à-vis des ressources naturelles, se reflète dans les modes de production et de consommation et les choix énergétiques : (i) des risques d'érosion côtière de 25% des côtes sénégalaises ; (ii) une faible part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (moins de 10%) malgré les efforts entrepris pour la réalisation de centrales solaires d'environ 100 méga watts ; (iii) des rejets incontrôlés de produits chimiques dangereux (mercure) des industries extractives de minerais (or) au sud du Sénégal (+ de 26 t/an) (Institut des Nations Unies pour la Recherche et la Formation, 2017) ; (iv) des rejets d'eaux polluées provenant des périmètres agricoles du Delta dans le Fleuve Sénégal estimés globalement à 50 337 000 m³/an pour la période 2005-2008 (Direction Régionale de l'Agriculture, 2010); (v) un faible taux de collecte des déchets dans les grandes villes (30 à 40 %) et des filières de valorisation des déchets peu développées ; (vi) des feux de brousse avec 643 cas recensés en 2016 (Rapport Annuel de Performance 2016, MEDD); (vii) une perturbation des précipitations et un déficit pluviométrique de 23,6 % entre 1921 et 2014 ; (viii) des inondations en 2012 : 108.9% de Pluie en moyenne ; etc.

Cependant, le secteur de l'environnement contribue à environ 1.5 % au PIB du Sénégal. L'environnement fournit des biens et services aux populations rurales qui pour la plupart dépendent du potentiel agro-sylvo-pastoral et joue un rôle très important dans le développement d'activités génératrices de revenus et l'amélioration des conditions d'existence des communautés à la base. La majeure partie des populations riveraines des forêts sénégalaises, de même que les peuples frontaliers, ont recours aux produits forestiers ligneux et non ligneux pour générer des revenus leur permettant de subvenir à leurs besoins. Et, à travers ses programmes de valorisation des fruitiers forestiers, de lutte contre les feux de brousse avec la préservation des pâturages et du fourrage aérien fourni par les arbres, le secteur de l'environnement contribue de façon appréciable à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le cadre d'orientation stratégique de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable est articulé autour d'une vision, de valeurs, d'un objectif global, d'axes stratégiques et d'objectifs spécifiques.

VISION

La vision ainsi définie est : « *À l'horizon 2025, la gestion de l'environnement et la gouvernance verte soient le socle d'un Sénégal émergent, pour un développement socio-économique inclusif et durable* ».

VALEURS

Pour la mise en œuvre de la politique environnementale les valeurs d'équité et d'égalité de genre, de transparence, de solidarité, de culture de l'excellence, d'écocitoyenneté, de sens de l'efficacité et de l'efficience, d'esprit d'équipe, de souci de la durabilité et du respect de la diversité seront développées.

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de la politique environnementale et de développement durable du Sénégal est de « *créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des populations aux changements climatiques* ».

AXES STRATÉGIQUES

Par rapport à cet objectif global, deux axes stratégiques ont été identifiés :

Axe stratégique n°1 - Gestion de l'Environnement et des ressources naturelles ;

Axe stratégique n°2 - Promotion du développement durable.

De ces axes stratégiques découlent deux objectifs spécifiques (**OS**) à savoir :

Objectif spécifique n°1 (OS1) : **Réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité.**

Objectif spécifique n°2 (OS2) : **Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.**

Pour atteindre ces objectifs, quatre programmes opérationnels dont les 3 premiers sont liés à l'OS1 et le quatrième à l'OS2 seront mis en œuvre. Il s'agit de:

-  Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;
-  Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées ;
-  Programme 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques ;
-  Programme 4 : Pilotage, coordination et gestion administrative.

Ce cadre d'orientation stratégique est articulé au Plan Sénégal Émergent dont l'une des options est la stabilité des systèmes de production pour un équilibre avec la gestion des ressources naturelles et l'environnement. Cette orientation est reflétée en particulier à l'axe 2 du PSE visant la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable.

IV. CADRE DE PERFORMANCE

Pour cette année 2018, les résultats attendus sont :

- La quantité de biomasse et les superficies brûlées ont diminué par rapport à l'année précédente ;
- L'exploitation du charbon de bois est rationalisée par la domiciliation de la totalité de la production dans les zones aménagées ;
- Le ratio reforestation/déforestation est amélioré ;
- La qualité des sols est préservée ;
- Les capacités des acteurs intervenant dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres sont renforcées ;
- La diversité spécifique et l'accroissement des effectifs sont maintenues ;
- Les habitats fauniques dans les aires protégées et dans les zones amodiées sont améliorés ;
- Le cadre juridique et institutionnel de la biosécurité est amélioré ;
- Les capacités des acteurs intervenant dans la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides sont renforcées ;
- Le cadre de vie des populations est amélioré ;
- La résilience des populations aux effets néfastes des changements climatiques est renforcée ;
- Les ressources naturelles et l'environnement sont mieux gérés au niveau local ;
- Le cadre administratif et juridique du département est renforcé ;
- La formation et la sensibilisation des acteurs est assurée ;
- Les principes de développement durable sont intégrés dans toutes les stratégies, plans et programmes ;
- La promotion des filières de produits environnementaux est assurée ;
- Les investissements productifs dans le secteur sont renforcés.

Les principaux indicateurs de performance retenus dans ce cadre sont :

- Linéaire de pare feu ouvert et/ou entretenu en kilomètres;
- Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse créés, redynamisés, équipés ;
- Taux de charbon de bois produit au niveau des zones aménagées;

- Nombre de PAG mis en œuvre ;
- Superficie des terres sous gestion durable ;
- Nombre de personnes formés et sensibilisés sur la lutte contre la déforestation et la dégradation de terres en tenant compte des aspects d'équité et de genre ;
- Tendance des effectifs des espèces à statut menacé dans les parcs et réserves ;
- Nombre de textes et lois sur la biosécurité révisés et vulgarisés ;
- Nombre d'éco villages créés ;
- Linéaire côtier protégé ;
- Nombre de documents d'information sur l'État de l'Environnement et des ressources naturelles ;
- Nombre d'acteurs et de populations sensibilisés et en formés à la base ;
- Nombre de codes dont la révision est finalisée en 2016 ;
- Nombre d'emplois verts créés ;
- Montant investi dans l'environnement ;
- Nombre de projets d'investissements créés ;
- Financement de projets mobilisés dans le secteur.

Les cibles associées à ces indicateurs sont :

- Réduction de 5% du nombre de cas de feux de brousse par rapport à 2017 ;
- Diminution de 85 000 ha des superficies brûlées par rapport à 2017 ;
- Mise en œuvre de 12 PAG en 2017 ;
- Au plus un taux de production de charbon de bois de 100% en 2018;
- Progression de 5% des terres sous gestion durable en 2018 ;
- Plus de 2000 personnes formées sur la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;
- Evolution positive des effectifs des espèces à statut menacé dans les parcs et réserves ;
- Au moins la loi sur la biosécurité est vulgarisée ;
- Au moins 100 villages sont enrôlés dans le processus de création d'éco villages ;
- au moins 300 mètres linéaires de cotes sont protégés de l'érosion ;
- au moins 3 documents informant sur l'état de l'environnement et des ressources naturelles publiés ;
- au moins 300 unités OCB, 60 enseignants et 2000 élèves formés et sensibilisés ;
- Révision des codes forestier et de l'environnement est finalisée en 2018 ;

- au moins 500 unités de transformation de produits forestiers créées ou renforcées ;
- 500 emplois verts créés ;
- 03 dossiers d'investissement dans le secteur finalisé ;
- 03 projets d'investissements retenus.

V. PROGRAMMATION TRIENNALE DES DEPENSES

Tableau 1 : Tableau triennal des dépenses

Libellés	2018	2019	2020
P1 : LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES			
Biens et services	1 197 399 000	792 708 400	784 775 400
Investissements exécutés par l'Etat	5 087 000 000	8 200 000 000	5 777 000 000
Personnel	3 818 175 540	3 892 849 931	3 970 706 929
Transferts courants	410 000 000	350 000 000	355 000 000
Transferts en capital	700 000 000	800 000 000	900 000 000
Total Programme 1	11 212 574 540	14 035 558 331	11 787 482 329
PROGRAMME 2 : CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTEGES			
Biens et services	736 717 000	567 379 400	564 254 400
Investissements exécutés par l'Etat	669 000 000	952 000 000	952 000 000
Personnel	2 573 087 340	2 624 549 087	2 677 040 069
Transferts courants	399 000 000	389 000 000	389 000 000
Transferts en capital	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Total Programme 2	4 467 804 340	4 622 928 487	4 672 294 469
PROGRAMME3 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, NUISANCES ET LES EFFETS NEFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES			
Biens et services	443 893 000	337 545 400	334 420 400
Investissements exécutés par l'Etat	871 000 000	1 158 000 000	1 376 500 000
Personnel	231 563 540	236 194 811	240 918 707
Transferts courants	273 033 000	208 033 000	208 033 000
Transferts en capital	300 000 000	500 000 000	600 000 000
Total Programme 3	2 119 489 540	2 439 773 211	2 759 872 107
PROGRAMME 4 : PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE			
Biens et services	1 946 882 000	1 633 457 800	1 589 733 800
Investissements exécutés par l'Etat	904 275 000	1 106 000 000	1 090 000 000
Personnel	472 856 640	482 313 773	491 960 048
Transferts courants	65 000 000	45 000 000	40 000 000
Transferts en capital	385 000 000	490 000 000	535 000 000

Libellés	2018	2019	2020
Total Programme 4	3 774 013 640	3 756 771 573	3 746 693 848
TOTAL GENERAL PAR NATURE DES DEPENSES			
Biens et services	4 324 891 000	3 331 091 000	3 273 184 000
Investissements exécutés par l'Etat	7 531 275 000	11 416 000 000	9 195 500 000
Personnel	7 095 683 060	7 235 907 601	7 380 625 753
Transferts courants	1 147 033 000	992 033 000	992 033 000
Transferts en capital	1 475 000 000	1 880 000 000	2 125 000 000
Total Général	21 573 882 060	24 855 031 601	22 966 342 753

CONCLUSION

Au cours des cinq dernières années, plusieurs structures ont concouru à la mise en œuvre de la politique environnementale au grès des changements institutionnels. Cette situation engendre des difficultés en termes de capitalisation et de mise en cohérence des interventions. Un processus de réforme institutionnel est actuellement en cours pour mieux adapter la mission du secteur avec les moyens stratégiques développés.

Sur le plan juridique, le département a engagé une réforme de l'arsenal juridique pour promouvoir et encadrer la politique du secteur. Ainsi, la loi sur les déchets plastiques a été votée, celle sur le littoral est en cours de finalisation. Par contre le Code forestier, le Code de la chasse et de la protection de la Faune, la loi sur la biosécurité et le Code de l'Environnement sont en révision. Pour cela, l'un des défis majeurs est lié à l'harmonisation du Code forestier et celui de l'Environnement avec notamment le Code minier et l'acte III de la décentralisation.

Sur le plan financier, au cours des quatre dernières années, le budget du MEDD a connu une baisse passant de 31,052 milliards FCFA en 2011 à environ 22,156 milliards FCFA en 2015. Les causes de cette baisse sont multiples :

- la nature de secteur induisant à une faiblesse de l'investissement et des projets rentables à court terme ;
- l'insuffisance des ressources internes, fongibilité asymétrique, lourdeur des procédures administratives ;
- la faiblesse des capacités en matière de passation de marchés ;
- la rareté des ressources extérieures suite aux crises financières au plan international ;
- la faiblesse des investissements des Collectivités territoriales et du secteur privé.

ANNEXES

ANNEXES 1 : PRESENTATION DU PROGRAMME 1

Par l'exécution du **programme 1 Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres**, le MEDD contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'émergence à travers l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent visant la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable. Dans ce cadre, les deux sous-axes « Prévention et gestion des risques et catastrophes » et « Environnement et développement durable » sont directement liés à la politique environnementale. Ce programme contribue à la réduction de la dégradation de l'Environnement et des Ressources Naturelles en prenant en charge un volet important de l'objectif général de la lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable, à savoir la lutte contre la dégradation des forêts et des terres. En termes de résultats attendus, il va permettre d'inverser la tendance à la déforestation et permettre de récupérer les terres dégradées. En effet, la protection des forêts et des sols impacte positivement sur les trois dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Préserver les forêts et les sols, c'est contribuer à pérenniser les productions agro – sylvo- pastorales, à réduire la pauvreté et à atténuer les changements climatiques par la séquestration du carbone

Les structures qui y interviennent sont : la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols (**DEFCCS**), l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (**ANGMV**), le **PROGEDE II**, le PADEC, le Projet Intégré de Gestion des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon (**PIGRN – MFD**), le **CONACILSS** et le **PRGTE**.

Certains programmes d'aménagement forestier permettent également de contribuer indirectement à la production agricole. C'est le cas des efforts d'aménagement et de préservation de la bande de filao, sur le littoral qui permettent de pérenniser les cuvettes maraîchères de la zone des Niayes.

Pour l'année 2018, les principaux résultats du Projet Annuel de Performance du programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres sont :

- Les formations forestières sont protégées ;
- Les productions forestières sont pérennisées et accrues ;
- Le couvert végétal est reconstitué et préservé ;
- les terres dégradées sont restaurées ;
- les superficies forestières sous gestion durable sont pérennisées et accrues.

I. PRESENTATION DU CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES

Tableau 2 : Cadre de performance du Programme 1

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2018	AXE DU PSE ET SECTEURS
Réduire la dégradation des forêts et des sols	Les formations forestières sont protégées	la lutte contre les feux de brousse	Superficies détruites (en ha) par les feux de brousse	Diminution de 150 000 ha par rapport à la Situation de Référence	Axe 2 du PSE Secteur primaire
			Nombre de cas de feux de brousse	Diminution de 2% par rapport l'année 2017	
	Les productions forestières sont pérennisées et accrues	l'aménagement et l'exploitation durable des formations forestières	Nombre de plans d'aménagement et de gestion élaborés et validés	05 plans	Axe 1 du PSE et secteur primaire
			Superficie de forêts sous aménagement	Augmentation de 20% Par rapport à SDR	
	Le couvert végétal est reconstitué et préservé	la reforestation et la reconstitution du couvert végétal	Superficies reboisées (ha)	45 000 ha	Axe 2 du PSE
			Ratio entre reboisement(en ha) et déboisement (en ha)	R/D > 1	Secteur primaire
	les terres dégradées sont restaurées	la restauration des terres dégradées	Superficie des terres restaurées	1000 ha	

II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

2.1- Récapitulatif des crédits du programme par nature de dépense et coût

Pour l'année 2018 un budget de **11 212 574 540 FCFA** été alloué au Ministère de l'Environnement et du Développement durable dans le cadre de la **Loi de Finances initiale (LFI)** pour l'exercice en cours pour la mise en œuvre du programme Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres. Le tableau ci-dessous présente la répartition du budget par nature de dépenses. Il montre que **51 %** du budget est constitué de dépenses d'investissements dont **45%** sera par l'Etat **et 6%** de transferts en capital. Les dépenses de fonctionnement et de personnel représentent respectivement **15% et 34%**.

Tableau 3 : Récapitulatif des crédits du Programme 1

Actions	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total général	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Aménagement et exploitation durable des formations forestières	8 807 160	200 128 000		3 806 000 000	3 806 000 000	-		3 806 000 000	4 014 935 160
Gestion et fonctionnement du programme1	3 809 368 380	860 768 000		-		-		-	4 670 136 380
Lutte contre la dégradation des terres			40 000 000	39 000 000	39 000 000	-		39 000 000	79 000 000
Lutte contre les feux de brousse		5 759 000		201 000 000	201 000 000	-		201 000 000	206 759 000
Reforestation et reconstitution du couvert végétal		48 915 000	370 000 000	973 000 000	973 000 000	700 000 000	700 000 000	1 673 000 000	2 091 915 000
Renforcement des capacités acteurs		81 829 000		68 000 000	68 000 000	-		68 000 000	149 829 000
TOTAL	3 818 175 540	1 197 399 000	410 000 000	5 087 000 000	5 087 000 000	700 000 000	700 000 000	5 787 000 000	11 212 574 540

2.2.Evolution des crédits

Tableau 4 : Evolution des crédits du Programme 1

Nature de dépenses	BUDGET 2018	BUDGET 2019	Variation
Personnel	3 818 175 540	3 892 849 931	2%
Biens et services	1 197 399 000	792 708 400	-34%
Transferts courants	410 000 000	350 000 000	-15%
Investissements exécutés par l'Etat			
AE	5 087 000 000	8 200 000 000	61%
CP	5 087 000 000	8 200 000 000	61%
Transferts en capital			
AE	700 000 000	800 000 000	14%
CP	700 000 000	800 000 000	14%
TOTAL	11 212 574 540	14 035 558 331	25%

2.3- Justification des dépenses par nature

Tableau 5 : Dépenses de Personnel du Programme 1

CATEGORIE	EFFECTIF	MONTANT
Agent de Service	1	1956000
Agent technique des Eaux et Forêts	326	1739695140
Agent technique des Parcs nationaux	3	16199000
Agent technique horticole	1	3696000
Chauffeur	1	2587000
Commis d'Administration	2	24089700
Comptable	2	5277000
Conseiller juridique	1	9891000
Directeur	1	11759000
Garde forestier	194	727443680
Ingénieur des Eaux et Forêt	1	6722000
Ingenieur des travaux de planification	28	262805600
Ingenieur des travaux Eaux et Forêts	65	401319420

CATEGORIE	EFFECTIF	MONTANT
Ingénieur des travaux Parcs nationaux	48	375664000
Inspecteur régional	8	65706000
Monitrice d'économie familiale	13	137038000
Professeur d'Enseignement secondaire	1	5610000
Secrétaire	1	6261000
Secrétaire dactylographe	3	8697000
Technicien horticole	1	2938000
TOTAL	702	3818175540

Tableau 6 : Dépenses de Biens et services du Programme 1

libelle chapitre	Biens et services
Centre Prot Nat. lutte / Feux de brousse de Goudiry	81 829 000
Centre Prot Nat. lutte / Feux de brousse de Vélingara Ferlo	2 233 000
Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols	3 526 000
Inspection régionale des Eaux et Forêts de Kaffrine	262 057 000
Inspection régionale des Eaux et Forêts de Kédougou	15 673 000
Inspection régionale des Eaux et Forêts de Sédhiou	12 890 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Dakar	14 487 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Diourbel	59 724 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Fatick	28 845 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Kaolack	25 899 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Kolda	18 002 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Louga	20 317 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Matam	35 563 000
Inspection Régionale Eaux Forêts St louis	14 518 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Tambacounda	31 450 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Thies	23 487 000
Inspection Régionale Eaux Forêts Ziguinchor	38 255 000

libelle chapitre	Biens et services
Parc Zoologique et Forestier de Hanne	35 020 000
Parcs Zool. forêt Mbao	187 177 000
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CENTRE FORET	4 665 000
PRONAT. SEMENCES FORESTIERES	48 915 000
Réserve du NDIAEL	8 286 000
Secteur Forestier de Guédiawaye	6 807 000
Secteur Forestier de Bakel	3 948 000
Secteur Forestier de Bambey	3 578 000
Secteur Forestier de Bignona	4 468 000
Secteur forestier de Birkelane	4 051 000
Secteur forestier de Bounkiling	5 667 000
Secteur Forestier de Dagana	3 926 000
Secteur Forestier de Dakar	14 428 000
Secteur Forestier de Diourbel	3 578 000
Secteur Forestier de Fatick	3 088 000
Secteur Forestier de Foundiougne	3 197 000
Secteur Forestier de Gossas	3 088 000
Secteur forestier de Goudiry	4 388 000
Secteur forestier de Goudomp	4 590 000
Secteur forestier de Guinguénéo	4 343 000
Secteur Forestier de Kaffrine	3 663 000
Secteur Forestier de Kanel	4 125 000
Secteur Forestier de kaolack	3 540 000
Secteur Forestier de Kébémér	3 251 000
Secteur Forestier de Kédougou	4 192 000
Secteur Forestier de Kolda	3 215 000
Secteur forestier de Koumpentoum	3 879 000
Secteur Forestier de Linguère	3 831 000
Secteur Forestier de Louga	3 289 000
Secteur forestier de malem hodar	4 208 000

libelle chapitre	Biens et services
Secteur Forestier de Matam	4 164 000
Secteur Forestier de Mbacké	3 565 000
Secteur Forestier de Mbour	3 056 000
Secteur Forestier de Nioro du Rip	3 225 000
Secteur Forestier de Oussouye	5 068 000
Secteur Forestier de Podor	6 771 000
Secteur Forestier de Rufisque	3 656 000
Secteur Forestier de Saint-Louis	3 639 000
Secteur forestier de Salémata	4 904 000
Secteur forestier de Saréya	4 825 000
Secteur Forestier de Sédhiou	3 984 000
Secteur Forestier de Tamba	3 969 000
Secteur Forestier de Thies	3 272 000
Secteur Forestier de Tivaouane	3 558 000
Secteur Forestier de Vélingara	3 691 000
Secteur Forestier de Ziguinchor	4 106 000
Secteur forestier Médina Yoro Foulah	4 175 000
Secteur Forestier Pikine	3 466 000
Secteur Forestier Ranérou	5 185 000
Sous secteur forestier de Koussanar	4 416 000
Sous Secteur Forestier Diouloulou	4 288 000
Sous Secteur Forestier Gamadji Sarre	5 482 000
Sous Secteur Forestier Kounghoul	5 827 000
Sous Secteur Forestier Merina Dakhar	4 370 000
Sous Secteur Forestier Pambal	4 024 000
Sous Secteur Forestier Sokone	4 541 000
Zone d'Intérêt Cynégétique Falémé	3 016 000
Total PROGRAMME1 : LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES	1 197 399 000

Tableau 7 : Dépenses de Transferts courants du Programme 1

Libellé Chapitre	Transferts courants
Agence Nationale de la Grande Muraille verte	370000000
Centre national du comité inter Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel (CONALCISS)	40000000
TOTAL	410000000

Tableau 8 : Dépenses d'Investissements exécutés par l'Etat du Programme 1

Libellé	Chapitre	Montant
Investissements exécutés par l'Etat	CAMPAGNE NATIONALE DE REBOISEMENT	225 000 000
	EDUCATION ENVIRONNEMENTALE REHABILITATION PARC FORESTIER ZOOLOGIQUE HANN	123 000 000
	PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CASAMANCE	3 100 000 000
	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT FORESTIER ET REHABILITATION DES FORETS CLASSEES	444 000 000
	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CENTRE FORET	68 000 000
	PROGRAMME GRANDE MURAILLE VERTE	500 000 000
	PROGRAMME NATIONAL DE SEMENCES FORESTIERES	48 000 000
	PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RESERVE DE FERLO SUD	20 000 000
	PROJET D'AMENAGEMENT DES PLANTATIONS LITTORALES SUR LA GRANDE COTE (PAPLGC)	69 000 000
	PROJET D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU FOUTA DJALLON	103 000 000
	PROJET DE GESTION DURABLE ET PARTICIPATIVE DES ENERGIES TRADITIONNELLES ET DE SUBSTITUTION II	50 000 000
	PROJET DE RELANCE DES FILIERES DE PRODUITS FORESTIERS	97 000 000
	PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)	39 000 000
	PROJET DE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE (PROLFB)	201 000 000
Total Investissements exécutés par l'Etat		5 087 000 000

Tableau 9 : Dépenses en capital du Programme 1

PROGRAMME	libelle chapitre	Transferts en capital
	Programme Grande Muraille verte	700000000
TOTAL		700000000

Tableau 10 : Répartition des crédits par projets et sources de financement du Programme 1

PROGRAMME	Libelle Actions	Libelle activité	Ressources externes	Ressources internes	Total général
PROGRAMME 1 : LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES	Aménagement et exploitation durable des formations forestières	assurer la gestion du programme1		21758160	21758160
		EDUCATION ENVIRONNEMENTALE REHABILITATION PARC FORESTIER ZOOLOGIQUE HANN		310177000	310177000
		PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CASAMANCE	3000000000	100000000	3100000000
		PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT FORESTIER ET REHABILITATION DES FORETS CLASSEES		444000000	444000000
		PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RESERVE DE FERLO SUD		20000000	20000000
		PROJET D'AMENAGEMENT DES PLANTATIONS LITTORALES SUR LA GRANDE COTE (PAPLGC)		69000000	69000000
		PROJET DE GESTION DURABLE ET PARTICIPATIVE DES ENERGIES TRADITIONNELLES ET DE SUBSTITUTION II		50000000	50000000
	Total Aménagement et exploitation durable des formations forestières		3000000000	1014935160	4014935160
	Gestion et fonctionnement du programme1	assurer la gestion du programme1		4670136380	4670136380
	Total Gestion et fonctionnement du programme1			4670136380	4670136380

PROGRAMME	Libelle Actions	Libelle activité	Ressources externes	Ressources internes	Total général
	Lutte contre la dégradation des terres	Centre national du comité inter Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel (CONALCISS)		40000000	40000000
		PROJET DE RENFORCEMENT DE LA GESTION DES TERRES DES ECOSYSTEMES DES NIAYES ET DE LA CASAMANCE DANS UN CONTEXTE DE CC (EX PRESAL)	0	39000000	39000000
	Total Lutte contre la dégradation des terres		0	79000000	79000000
	Lutte contre les feux de brousse	PROJET DE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE (PROLFB)		206759000	206759000
	Total Lutte contre les feux de brousse			206759000	206759000
	Reforestation et reconstitution du couvert végétal	CAMPAGNE NATIONALE DE REBOISEMENT		225000000	225000000
		Programme Grande Muraille verte		1070000000	1070000000
		PROGRAMME NATIONAL DE SEMENCES FORESTIERES	500000000		500000000
		PROJET D'AMENAGEMENT DU MASSIF DU FOUTA DJALLON	13000000	96915000	96915000
		PROJET DE RELANCE DES FILIERES DE PRODUITS FORESTIERS		90000000	103000000
	Total Reforestation et reconstitution du couvert végétal		513000000	1578915000	2091915000
	Renforcement des capacités acteurs	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CENTRE FORET		149829000	149829000
	Total Renforcement des capacités acteurs			149829000	149829000
Total PROGRAMME 1 : LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES			3513000000	699574540	11212574540

Tableau 11 : Présentation des structures autonomes rattachées du Programme 1

Libelle Actions	Opérateurs sur le programme	Transferts courants	Transferts en capital
Lutte contre la dégradation des terres	Centre national du comité inter Etats de lutte contre la sécheresse dans le sahel (CONALCISS)	40000000	
Reforestation et reconstitution du couvert végétal	ANGMV	370000000	700000000

ANNEXES 2 : PRESENTATION DU PROGRAMME 2

Le programme 2 a pour objectif, la conservation de la biodiversité et une meilleure gestion et valorisation de la diversité biologique au niveau des aires protégées, dont la réalisation de ses activités a pour finalité de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'Axe 1 de la LPSEDD « Gestion de l'environnement et des ressources naturelles », conformément à l'Axe 2 du PSE « Capital humain, protection sociale et développement durable » et à ***l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »*** et ***l'ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité »***. Ses cibles annuelles permettent d'apprécier les efforts consentis par les différentes structures du MEDD intervenant dans ce programme dans le moyen terme ainsi que la réalisation des impacts attendus.

Les différents intervenants à savoir la DPN, la DAMCP et l'ANB, ont prévu un certain nombre d'activités relatives à la gestion du potentiel faunique telles que le suivi des oiseaux, des tortues marines et de leur reproduction, des requins, le suivi de la grande et moyenne faune du Parc Niokolo Koba.

Ces suivis réguliers au cours de l'année permettront de connaître la tendance des effectifs des espèces à statut menacé dans les parcs et réserves et ainsi de voir si leur évolution est positive.

Pour l'année 2018, les principaux résultats attendus du Projet Annuel de Performance du programme de conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées sont :

- 1-** La diversité spécifique et l'accroissement des effectifs sont maintenus ;
- 2-** Les habitats fauniques dans les aires protégées et dans les zones amodiées sont améliorés ;
- 3-** Le cadre juridique et institutionnel de la biosécurité est amélioré ;
- 4-** Les capacités des acteurs intervenant dans la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides sont renforcées.

II- CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME 2 : CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTEGEES

Tableau 12 : Cadre de performance du Programme 2

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2018
Améliorer la biodiversité dans les Parcs, Réserves, Aires Marines protégées et zones humides	La diversité spécifique et l'accroissement des effectifs sont maintenus	Action 1 : la gestion du potentiel faunique	Tendance des effectifs des espèces à statut menacé dans les parcs et réserves	Evolution positive du nombre d'espèces
				Accroissement des effectifs par espèces
		Action 2 : La gestion des aires protégées et des zones humides	Evolution des paramètres bioécologiques des poissons des AMP (diversité spécifique, biomasse, taille, etc.)	Évolution interannuelle des différents indicateurs (Diversité spécifique, Indice d'abondance et Structure des tailles du thiof Qualité de l'eau)
			niveau mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées (parcs, réserves et AMP)	100 % des prévisions annuelles pour ces plans de gestion sont atteintes
	Les habitats fauniques sont améliorés	Action 3 : Amélioration de la gestion de la biosécurité	Pourcentage des parcs et réserves disposant d'un PAG en cours de mise en œuvre	Évolution positive
			Niveau d'amélioration du cadre juridique et réglementaire de la biosécurité	02 ateliers pour finaliser les propositions de révision de la loi Organisés
				Éditer des supports de

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2018
				communication dans 06 langues nationales
			Niveau d'amélioration du cadre institutionnel de la biosécurité	02 techniciens recrutés
				Une étude menée en 2017
			Nombre d'acteurs formés dans le domaine de la biosécurité	150 agents des forces de sécurité et de la défense et 50 membres de l'ANB et du CNB sur l'évaluation et la gestion des
			Nombre de parties prenantes de la conservation de la biodiversité sensibilisées	500 acteurs sensibilisés
			Nombre de supports de communication sur les thèmes liés à la biodiversité diffusés	300 exemplaires et 10 kakémonos
			Pourcentage de protocoles d'accord avec les instituts de recherche et les partenaires techniques, mis en œuvre	21 protocoles
			Nombre d'élus locaux, d'OCB, de journalistes et d'élèves sensibilisés et formés en matière de biodiversité	500 acteurs, 60 OCB 2000 élèves encadrés

III-PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

3.1- Récapitulatif des crédits du programme par nature économique de dépense

Pour l'année 2018, un budget de **4 467 804 340 FCFA** été alloué au Ministère de l'Environnement et du Développement durable dans le cadre de la **Loi de Finances** initiale (**LFI**) pour l'exercice en cours pour la mise en œuvre du Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées. Ce programme est financé uniquement par les ressources internes.

Ce budget est constitué de 58% de dépenses de personnel, 17% des investissements et les dépenses de fonctionnement représentent **25%**.

Tableau 13 : Récapitulatif des crédits du Programme 2

Libelle Actions	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total général	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Amélioration de la gestion de la biosécurité			399 000 000	-		90 000 000	90 000 000	90 000 000	489 000 000
Gestion des aires protégées et des zones humides	468 246 560	251 466 000		219 000 000	219 000 000	-		219 000 000	938 712 560
Gestion du potentiel faunique	2 084 976 300	445 461 000		450 000 000	450 000 000	-		450 000 000	2 980 437 300
Renforcement des capacités acteurs	19 864 480	39 790 000		-		-		-	59 654 480
TOTAL	2 573 087 340	736 717 000	399 000 000	669 000 000	669 000 000	90 000 000	90 000 000	759 000 000	4 467 804 340

Tableau 14 : Evolution des crédits du Programme 2

Libellé dépenses	Somme de BUDGET 2018	Somme de BUDGET 2019	Variation
Personnel	2 573 087 340	2 624 549 087	2%
Biens et services	736 717 000	567 379 400	-23%
Transferts courants	399 000 000	389 000 000	-3%
Investissements exécutés par l'Etat			
AE	669 000 000	952 000 000	42%
CP	669 000 000	952 000 000	42%
Transferts en capital			
AE	90 000 000	90 000 000	0%
CP	90 000 000	90 000 000	0%
TOTAL	4 467 804 340	4 622 928 487	3%

3.3- Justification des Dépenses

Tableau 15 : Dépenses de Personnel du Programme 2

CATEGORIE	EFFECTIF	Montant
Agent technique des Eaux et Forêts	1	5470220
Agent technique des Parcs nationaux	129	719327020
Chauffeur	1	2102220
Conservateur des Parcs nationaux	19	188770000
Directeur	2	24688000
Garde des Parcs nationaux	208	993485660
Garde forestier	8	30765400
Ingénieur des Eaux et Forêt	2	21119000
Ingénieur des travaux Parcs nationaux	72	572334640
Juriste	2	10127180
Sage femme	1	4898000
Total Emplois	445	2573087340

Tableau 16 : Dépenses de Biens et Services du Programme 2

Libelle chapitre	Biens et services
Aire Marine Protégée Joal Fadiouth	7 019 000
Aire Marine Protégée Kayar	7 015 000
Aire Marine Protégée Saint Louis	6 805 000
Aire Marine Niamone -Kalounayes	18 000 000
Aire Marine Protégée Bamboung	6 931 000
Aire Marine Protégée d'Abéné	10 515 000
Aire marine protégée de Gandoule	10 303 000
Aire marine protégée de Sangomar	10 303 000
Aire marine protégée Kassa Balantacounda	18 000 000
Bureau Information Sensibilisation Parcs du Nord	13 238 000
Centre de Formation de Dalaba	13 451 000
Direction des aires marines communautaires protégées	137 777 000
Direction des Parcs Nationaux	231 967 000

Libelle chapitre	Biens et services
Infirmierie des Parcs	13 101 000
Parc National Basse Casamance	7 648 000
Parc National Delta du Saloum	14 581 000
Parc National des Oiseaux du Djoodj	16 249 000
Parc National Iles des Madeleines	12 855 000
Parc National Langue de Barbarie	10 936 000
Parc National Niokolo Koba	86 979 000
Réserve de Kalissaye	8 507 000
Réserve d'Intêret Communautaire de Somone	12 465 000
Réserve d'Intêret communautaire Palmarin	6 333 000
Réserve Faune Ferlo Nord	16 430 000
Réserve Naturelle de Guembeul	14 381 000
Réserve Naturelle de Popenguine	8 816 000
Station Biologique de Saint Louis	16 112 000
TOTAL BIENS&DERVICES	736 717 000

Tableau 17 : Dépenses de transferts courants du Programme 2

Libellé chapitre	Transferts courants
Autorité nationale de Biosécurité	399000000
TOTAL TRANSFERTS COURANTS	399000000

Tableau 18 : Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat du Programme 2

Libelle chapitre	Investissements exécutés par l'Etat
Extension, organisation et gestion participative du réseau des aires marines protégées du Sénégal	219 000 000
Programme national de réhabilitation des parcs et réserves du Sénégal (ex projet de réhabilitation du parc national de Niokolo koba)	400 500 000
Projet d'appui au développement de la périphérie des aires protégées (PADAPS)	49 500 000
Total investissements exécutés par l'état	669 000 000

Tableau 19 : Dépenses en Capital du Programme 2

Libellé chapitre	Transferts en capital
programme de gestion et de développement de la biosécurité	900000000
TOTAL TRANSFERT EN CAPITAL	90 000000

Tableau 20 : Répartition des crédits par projet et par source de financement du Programme 2

PROGRAMME	Libelle Actions	libelle activité	Ressources externes	Ressources internes	Total général
PROGRAMME 2 : CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTGEES	Amélioration de la gestion de la biosécurité	programme de gestion et de développement de la biosécurité		489000000	489000000
	Total Amélioration de la gestion de la biosécurité			489000000	489000000
	Gestion des aires protégés et des zones humides			938712560	938712560
	Total Gestion des aires protégés et des zones humides			938712560	938712560
	Gestion du potentiel faunique			2930937300	2930937300
				49500000	49500000
				2980437300	2980437300
	Renforcement des capacités acteurs			59654480	59654480
	Total Renforcement des capacités acteurs			59654480	59654480
	Total PROGRAMME 2 : CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES AIRES PROTGEES			4467804340	4467804340

Tableau 21 : Présentation des structures autonomes rattachées du Programme 2

Libelle Actions	structures	Transferts courants	Transferts en capital
Amélioration de la gestion de la biosécurité	ANB	399000000	90000000

ANNEXES 3 : PRESENTATION DU PROGRAMME 3

Le Programme lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques va contribuer à la réduction de la dégradation de l'Environnement et des Ressources Naturelles. A travers ce programme, le MEDD va également contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'émergence à travers l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent visant la promotion du capital humain, de la protection sociale et du développement durable. A cela, s'ajoutent les autres activités de lutte contre les pollutions, nuisances et les effets des changements climatiques qui vont contribuer au deuxième sous –axe. Du point de vue cohérence avec l'Agenda International à l'horizon 2030, il est lié aux Objectifs de Développement Durable à travers les objectifs suivants :

- **Objectif n° 11** : Villes et communautés durables: Faire des villes et des établissements humains des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables ;
- **Objectif n° 12** : Consommation responsable: Garantir des modèles durables de consommation et de production ;
- **Objectif n° 13** : Agir d'urgence contre le changement climatique et ses impacts.

Le programme aura un rôle primordial à remplir, à partir de l'année 2017, par rapport à l'accord historique et universel de Paris sur le climat visant à contenir la hausse de la température moyenne du globe en dessous de deux degrés Celsius. Dans ce cadre, il devra d'année en année s'articuler davantage avec le document de Contribution Déterminée Nationale (CDN) établi par le Sénégal pour participer à cet effort sur le climat.

Les structures qui y interviennent sont : la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), l'Agence Nationale des Eco – Villages (ANEV). Il faut noter cependant que les autres programmes peuvent contribuer aux résultats de ce programme.

En termes de résultats attendus, il va permettre d'assurer aux citoyens un cadre de vie sain et sécurisé contre notamment les nuisances et risques de catastrophes et contre les effets des changements climatiques. En effet, la problématique de la gestion du cadre de vie se pose avec acuité et nécessite une bonne prise en charge des établissements humains en vue d'assurer une qualité de vie appropriée aux populations en termes de salubrité, de gestion adéquate des pollutions, des nuisances, des risques de catastrophes, d'érosion côtière et d'appui à la collecte et au traitement des déchets.

L'érosion constitue aujourd'hui une préoccupation de premier plan compte tenu de la vulnérabilité du Pays. De nombreux événements extrêmes sont enregistrés du fait des changements climatiques notamment dans la langue de Barbarie précisément à Guet Ndar et Goxumbacc à Saint-Louis et à Rufisque. Cette situation constitue une menace pour les infrastructures touristiques et socio-économique.

I. Présentation du cadre de performance du programme

Tableau 22 : Cadre de performance du Programme 3

OBJECTIF SPECIFIQUE	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2018
Réduire les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques et prévenir les risques de catastrophes	Le cadre de vie des populations est amélioré et sécurisé.	Contrôle de l'effectivité de la prise compte de l'environnement dans les activités socio-économiques	Nombre d'ICPE de 1ère Classe inspectées & Nombre d'ICPE de 2ème Classe inspectée	
			Taux de mise en conformité des ICPE par rapport aux recommandations issues des contrôles effectués	35%
			Pourcentage des PGES suivis par rapport au cumul des projets validés	30%
			Pourcentage de rapports validés par rapport au nombre de projets soumis à l'Evaluation environnementale	70%
			Nombre de requêtes traitées par rapport à l'ensemble des requêtes reçues par le CGUE	100 % des requêtes reçues traitées
			Taux de satisfaction par rapport à l'ensemble des requêtes reçues par le CGUE	50 % des requêtes ont donné une satisfaction
			Suivi de la qualité des effluents des milieux récepteurs dans les sites d'orpaillage à Tambacounda et Kédougou	Déterminer la situation de référence 2016 pour identifier les paramètres à suivre
			Suivi de la qualité des effluents gazeux	10%
			Suivi des dossiers traités sur les produits chimiques et déchets dangereux	15%

II. Présentation des crédits du programme

2.1. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME PAR ACTIONS ET PAR NATURE ECONOMIQUE DE DEPENSES

Pour l'année 2018, un budget de **2 119 489 540** FCFA est consacré au programme de lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition du budget par nature de dépenses. Il montre que **55%** du budget vont constituer des dépenses d'investissements. Les dépenses de fonctionnement et de personnel vont représenter respectivement **34% et 11%**.

Tableau 23 : Récapitulatif des crédits du Programme 3

Libelle Actions	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total général	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Gestion et fonctionnement du programme 3	231 563 540	428 970 000		-		-		-	660 533 540
Lutte contre les changements climatiques			273 033 000	484 000 000	484 000 000	300 000 000	300 000 000	784 000 000	1 057 033 000
Prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économiques		14 923 000		387 000 000	387 000 000	-		387 000 000	401 923 000
TOTAL	231 563 540	443 893 000	273 033 000	871 000 000	871 000 000	300 000 000	300 000 000	1 171 000 000	2 119 489 540

Tableau 24 : Evolution des crédits du programme du Programme 3

Libellé dépenses	BUDGET 2018	BUDGET 2019	variation N/N+1
Personnel	231 563 540	236 194 811	2%
Biens et services	443 893 000	337 545 400	-24%
Transferts courants	273 033 000	208 033 000	-24%
Investissements exécutés par l'Etat			
AE	871 000 000	1 158 000 000	33%
CP	871 000 000	1 158 000 000	33%
Transferts en capital			
AE	300 000 000	500 000 000	67%
CP	300 000 000	500 000 000	67%
TOTAL	2 119 489 540	2 439 773 211	15%

Tableau 25 : Dépenses de Personnel du Programme 3

CATEGORIE	EFFECTIF	TOTAL
Agent administratif	3	9039000
Agent d'Administration	1	2597000
Agent technique agriculture	1	4628000
Aménagiste	1	6853000
Assistant technique	1	4571000
Biologiste	1	2963000
Chef du B.A.F.	1	6449540
Commis d'administration	3	8038000
Comptable	1	4789000
Conservateur des parcs nationaux	1	10115000
Directeur	1	998000
Economiste	1	4620000
Environnementaliste	13	73822000
Ingénieur biologiste	1	4957000
Ingénieur des travaux d'aménagement	1	5602000
Ingénieur des travaux des eaux et forêts	2	20171000

CATEGORIE	EFFECTIF	TOTAL
Juriste	1	2123000
Professeur d'enseignement moyen	2	16061000
Professeur d'enseignement secondaire	3	26872000
Secrétaire	1	2252000
Secrétaire Dactylographe	1	2943000
Secrétaire d'Administration	1	5664000
Technicien supérieur	1	5436000
TOTAL	43	231563540

Tableau 26 : Dépenses de Biens & Service du Programme 3

Libelle chapitre	Biens et services
Direction de l'Environnement et des Etablissements classés	233 596 000
Div Reg Env. Ets Cla KOLDA	19 473 000
Div Reg Env. Ets Cla Louga	13 459 000
Div Reg Env. Ets Cla Matam	13 943 000
Div Reg Env. Ets Cla Tambacounda	12 695 000
DIV. REG. ENVIR. ETAB. CLASSES DE DIOURBEL	14 795 000
DIV. REG. ENVIR. ETAB. CLASSES DE FATICK	12 775 000
Division Régionale Environnement Etablissements classés Dakar	17 521 000
Division régionale environnement Etablissements classés de Kaffrine	12 294 000
Division Régionale Environnement Etablissements classés Kaolack	11 796 000
Division Régionale Environnement Etablissements classés Saint Louis	13 515 000
Division régionale environnement Etablissements classés Sédhiou	12 059 000
Division Régionale Environnement Etablissements classés Thies	13 608 000
Division régionale Environnement Etablissements classés Ziguinchor	13 181 000
Division régionale environnement Ets classés de Kédougou	14 260 000
Laboratoire pour la qualité de l'air	14 923 000
TOTAL BIENS&SERVICES	443 893 000

Tableau 27 : Dépenses de transferts courants du Programme 3

libelle chapitre	Transferts courants
Agence Nationale des Ecovillages	273033000

Tableau 28 : Dépenses des investissements exécutés par l'Etat du Programme 3

Libelle chapitre	Investissements exécutés par l'Etat
Programme de consolidation des zones côtières fragiles	451 000 000
Programme Eco-villages	-
Projet gestion qualité air milieu urbain	41 000 000
Projet changement climatique et gestion durable des zones côtières	33 000 000
Projet de gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et des déchets dangereux pour réduire les émissions de polluants organiques	232 000 000
Renforcement du centre d'intervention d'urgence dote d'un numéro vert et du dispositif d'évaluation environnementale	114 000 000
TOTAL INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT	871 0 000

Tableau 29 : Dépenses de transferts en capital du Programme 3

Libelle chapitre	Transferts en capital
Programme ecovillage	300000000
TOTAL TRANSFERTS	300000000

Tableau 30 : Répartition des crédits par projets et sources de financement du Programme 3

PROGRAMME	Libelle Actions	libelle activité	Ressources externes	Ressources internes	Total général
Programme 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques	Gestion et fonctionnement du programme 3	Assurer la gestion du programme 3		660533540	660533540
	Total Gestion et fonctionnement du programme 3				660533540
	Lutte contre les changements climatiques	Programme de consolidation des zones côtières fragiles	0	451000000	451000000
		Programme Eco-villages	0	573033000	573033000
		Projet Changement Climatique et Gestion durable des zones côtières		330000000	330000000

PROGRAMME	Libelle Actions	libelle activité	Ressources externes	Ressources internes	Total général
	Total Lutte contre les changements climatiques			0	1057033000
	Prise en compte de l'environnement dans les activités socioéconomiques	Projet gestion qualité air milieu urbain		55923000	55923000
		Projet de gestion écologiquement rationnelle des déchets municipaux et des déchets dangereux pour réduire les émissions de polluants organiques	100000000	132000000	232000000
		Renforcement du centre d'intervention d'urgence dote d'un numéro vert et du dispositif d'évaluation environnementale		114000000	114000000
	Total Prise en compte de l'environnement dans les activités socioéconomiques		100000000	301923000	401923000
Total PROGRAMME 3 : Lutte contre les pollutions, nuisances et les effets néfastes des changements climatiques			100000000	2019489540	2119489540

Tableau 31 : Présentation des structures autonomes rattachées du Programme 3

Libelle Actions	Opérateur sur le programme	Transferts courants	Transferts en capital
Lutte contre les changements climatiques	ANEV	273033000	300000000

ANNEXES 4 : PRESENTATION DU PROGRAMME 4

Le programme pilotage coordination et gestion administrative a pour objectif l'amélioration de la gouvernance environnementale et l'intégration des principes de développement durable dans les politiques et programmes. L'accent est également mis sur la promotion de l'économie verte à partir de ses principales composantes (croissance et emplois verts, industries et technologies propres et bas carbone ...), tout en prenant en compte, de manière plus efficace, les questions relatives à la transversalité du Genre, à la sécurité alimentaire, aux migrations et à la pauvreté. Un des axes majeurs dans ce domaine s'articulera autour de l'intégration des problématiques à l'environnement, les changements climatiques et le développement durable dans les politiques et les stratégies sectorielles (Agriculture, Santé, Industrie, Mines, Pêche, Elevage, Décentralisation, etc.), la stigmatisation des études d'impact environnemental, l'introduction de l'éducation environnementale dans les curricula.

Ce programme regroupe les structures transversales, formatrices, coordonnatrices et de veille environnementale telles que la DPVE, la DFVP, la CEFE, le CSE et va considérablement contribuer à l'amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles.

L'atteinte des objectifs de ce programme sera effective grâce à la mise en œuvre d'actions et d'activités, chaque action pouvant comporter un ou plusieurs projets opérationnels.

Pour l'année 2018, les principaux résultats attendus du Projet Annuel de Performance du programme 4 sont :

- Les ressources naturelles et l'environnement sont mieux connus et gérés au niveau local ;
- Le cadre administratif et juridique du département est renforcé ;
- La formation et la sensibilisation des acteurs est assurée ;
- Les principes de développement durable sont intégrés dans toutes les stratégies, plans et programmes.

I. CADRE DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Tableau 32 : Cadre de performance du Programme 4

OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2018
Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la promotion des moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation	R1 : RNE sont mieux gérés au niveau local	A1 : Amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles	Nombre de documents informant sur l'État de l'environnement et des ressources naturelles	01 annuaire sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement est diffusé
				01 bulletin de veille environnementale diffusé
				01 rapport sur la contribution de l'environnement au PIB
			Nombre d'outils de politiques de planification et de suivi élaborés ou améliorés	1 PAP, 1 RAP,
	R 2 : Promotion de l'éducation et de la veille environnementale et renforcement des capacités des acteurs	A2 : Amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique		95%
			02 codes (code forestier et code l'environnement) et 1 loi sur le littoral sont révisés	
			Évolution du Nombre de supports de communication sur des thèmes liés à l'environnement produits et diffusés	Évolution positive
			Nombre d'élus locaux, d'Organismes Communautaires de Base (OCB) et de journalistes sensibilisés et formés en matière d'EE	300 unités OCB sensibilisées 60 enseignants 2000 élèves formés et sensibilisés formés
	R3 : Promotion du Développement durable	Action 3 : Information Communication Education environnementales (ICE)	Évolution du nombre de bois d'école créés	10 bois d'école
			Évolution de l'appui apporté aux CL pour la GRNE	90 millions en 2018
			% de projets ayant intégrés la dimension genre et financés dans le cadre de l'appui aux C.L	
			Nombre d'agents formés dans le domaine de l'économie verte et du partenariat public privé	Au moins 3 agents bénéficient d'une formation diplômante
			Évolution du Nombre d'emplois verts créés ou consolidés	650 emplois verts
			Niveau de mobilisation des financements verts	100 % des activités prévues exécutés
			Nombre de micros entreprises vertes créés et consolidés	10 micros entreprises
			Nombre de PAED élaborés dans le cadre de l'acte III de la décentralisation	1 rapport d'évaluation
			Niveau d'exécution des ODD	1 rapport de suivi de l'exécution des ODD relatifs à l'environnement

II. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

2.1- Présentation des crédits par actions et par nature économique de dépense

Pour l'année 2018, un budget de **3 774 013 640 F CFA** est alloué au Ministère de l'Environnement et du Développement durable dans le cadre de la **Loi de Finances** initiale (**LFI**) pour l'exercice en cours pour la mise en œuvre du programme. Ce budget est constitué de 34% des dépenses d'investissements, 54% des dépenses de fonctionnement et 12% des dépenses de personnel

Tableau 33 : Récapitulatif des crédits du Programme 4

Libelle Actions	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total général	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles	30 236 900	348 196 000		301 000 000	301 000 000	295 000 000	295 000 000	596 000 000	974 432 900
Amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique	356 896 740	1 363 541 000		163 275 000	163 275 000	90 000 000	90 000 000	253 275 000	1 973 712 740
Information, communication et éducation environnementale	49 905 000	92 413 000	65 000 000	60 000 000	60 000 000	-		60 000 000	267 318 000
Promotion de l'économie verte et du partenariat public privé et promotion du Développement Durable	35 818 000	142 732 000		380 000 000	380 000 000	-		380 000 000	558 550 000
TOTAL	472 856 640	1 946 882 000	65 000 000	904 275 000	904 275 000	385 000 000	385 000 000	1 289 275 000	3 774 013 640

Tableau 34 : Evolution des Crédits du Programme 4

Programme	Libellé dépenses	Budget 2018	Budget 2019	Variation
Programme 4 : pilotage, coordination et gestion administrative	Personnel	472 856 640	482 313 773	2,00%
	Biens et services	1 946 882 000	1 633 457 800	-16,1%
	Transferts courants	65 000 000	45 000 000	-30,8%
	Investissements exécutés par l'Etat			
	AE	904 275 000	1 106 000 000	22,3%
	CP	904 275 000	1 106 000 000	22,3%
	Transferts en capital			
	AE	385 000 000	490 000 000	27,3%
	CP	385 000 000	490 000 000	27,3%
Total Programme 4 : pilotage, coordination et gestion administrative		3 774 013 640	3 756 771 573	-0,46%

Tableau 35 : Dépenses de Personnel du Programme 4

CATEGORIE	EFFECTIF	Montant
Agent administratif	2	5 398 000
Agent d'Administration	3	7 326 000
Agent technique des eaux et forets	3	15 320 000
Agent technique des parcs nationaux	1	6 747 000
Aménagiste	1	9 287 000
Analyste Programmeur	1	5 135 200
Attaché de cabinet	1	4 543 000
Chauffeur particulier	1	4 793 120
Chef de cabinet	1	7 989 000
Chef de division	5	28 254 000
Comptable	1	3 056 000
Comptable matière	1	3 206 000
Conseiller Technique	2	14 400 000
Conseiller technique du Cabinet	2	15 349 000
Conservateur des parcs nationaux	1	12 934 000

CATEGORIE	EFFECTIF	Montant
Directeur	4	65 609 700
Directeur de cabinet	1	16 283 000
Economiste	2	7 790 000
Gestionnaire	1	7 051 000
Ingénieur des eaux et forets	3	34 057 000
Ingénieur des travaux d'aménagement	1	5 124 000
Inspecteur	1	8 932 000
Inspecteur Affaires Adm.et Financière	1	9 699 000
Intendant	1	5 164 000
Ministre	1	66 086 740
Professeur College Ens Moy Secondaire	1	6 408 000
Professeur d'enseignement moyen	1	7 779 000
Secrétaire	3	25 674 980
Secrétaire généra	1	24 646 000
Secrétaire d'Administration	1	8 376 900
Secrétaire de Direction	1	17 247 000
Secrétaire Particulier	1	5 518 000
Surveillant général	1	7 673 000
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	52	472856 640

Tableau 36 : Dépenses de biens et services du Programme 4

PROGRAMME	Libelle chapitre	Biens et services
	Cabinet du Ministre	239 673 000
	Cellule de Passation des Marchés	20 749 000
	Centre d'Education et de Formation Environnementale	77 581 000
	Centre National des Techniciens E F C & Parcs Nat	14 832 000
	DAGE	1 079 612 000
	Direction de la planification et de la veille environnementale	348 196 000
	Direction des financements verts et des partenariats	142 732 000

PROGRAMME	Libelle chapitre	Biens et services
	Inspection Interne	23 507 000
TOTAL BIENS&SERVICES		1 946 882 000

Tableau 37 : Dépenses de transferts courants du Programme 4

PROGRAMME	Libelle chapitre	Transferts courants
	Centre National des Techniciens E F C & Parcs Nat	65000000
TOTAL TRANSFERTS COURANTS		65000000

Tableau 38 : Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat du Programme 4

PROGRAMME	Libelle chapitre	Investissements exécutés par l'Etat
	Mobilisation des ressources et promotion de l'économie verte	30 000 000
	Programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts (ex programme de promotion des emplois verts)	350 000 000
	Programme de développement de l'éducation et de la formation environnementale	60 000 000
	Programme de gestion de la planification stratégique et opérationnelle du MEDD	235 000 000
	Programme de mise en œuvre de la veille environnementale	20 000 000
	Programme de renforcement des capacités du MEDD	163 275 000
	Projet d'appui à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles	46 000 000
TOTAL INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT		827000000

Tableau 39 : Dépenses en capital du Programme 4

PROGRAMME	Libelle chapitre	Transferts en capital
	Appui aux Collectivités Locales en gestion des ressources naturelles et de l'environnement	75 000 000
	Programme de renforcement des capacités du MEDD	90 000 000
	Programme suivi environnemental	220 000 000

PROGRAMME	Libelle chapitre	Transferts en capital
TOTAL PROGRAMME 4 : PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE		385000000

Tableau 40 : Répartition des crédits par projets et sources financement du Programme 4

PROGRAMME	Libelle Actions	libelle activité	Ressources externes	Ressources internes	Total général
Programme 4 : pilotage, coordination et gestion administrative	Amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles	Appui aux Collectivités Locales en gestion des ressources naturelles et de l'environnement		75000000	75000000
		Programme de gestion de la planification stratégique et opérationnelle du MEDD		613432900	613432900
		Programme de mise en œuvre de la veille environnementale		20000000	20000000
		Programme de renforcement des capacités d'intervention du service des eaux et forêts dans la lutte contre le trafic de bois au Sénégal		220000000	220000000
		Programme suivi environnemental		46000000	46000000
		Projet d'appui à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles		46000000	46000000
	Total Amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles			974432900	974432900
	Amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique	Assurer la gestion administrative et financière		593953040	593953040
		Programme de renforcement des capacités du MEDD		1379759700	1379759700
	Total Amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique			1973712740	1973712740
	Information, communication et éducation	Centre National des Techniciens E F C & Parcs Nat		115550000	115550000

PROGRAMME	Libelle Actions	libelle activité	Ressources externes	Ressources internes	Total général
	environnementale	Programme de développement de l'éducation et de la formation environnementale		151768000	151768000
	Total Information, communication et éducation environnementale			267318000	267318000
	Promotion de l'économie verte et du partenariat public privé et promotion du Développement Durable	Mobilisation des ressources et promotion de l'économie verte		65818000	65818000
		Programme d'appui à la création d'opportunités d'emplois verts (ex programme de promotion des emplois verts)	250000000	242732000	492732000
	Total Promotion de l'économie verte et du partenariat public privé et promotion du Développement Durable		250000000	308550000	558550000
TOTAL Programme 4 : pilotage, coordination et gestion administrative			250000000	3524013640	3774013640

Tableau 41 : Présentation des structures autonomes rattachées du Programme 4

Libelle Actions	Opérateur sur le programme	Transferts courants	Transferts en capital
Amélioration de la base de connaissance sur l'environnement et les ressources naturelles	CSE		220000000
	DPVE		75000000
Amélioration du cadre administratif, institutionnel et juridique	DAGE		90000000
Information, communication et éducation environnementale	Centre National des Techniciens E F C & Parcs Nat	65000000	

ANNEXES 5 : DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

L'objectif du Système de Suivi Évaluation est de renseigner sur le niveau d'atteinte des indicateurs de résultats et d'impacts du DPPD, indicateurs définis de manière consensuelle. Il est procédé à un suivi semestriel des indicateurs et à une évaluation annuelle de l'état d'avancement technique et financier des programmes grâce à l'analyse profonde des écarts entre les cibles et les niveaux atteintes en terme d'intrants, d'activités et d'extrants.

Le Rapport Annuel de Performance (RAP), faisant l'état des réalisations physiques et des ressources financières allouées, sera validé en rapport avec le Comité conjoint de Suivi de la Politique environnementale, mis en place à cet effet. Les conclusions du rapport serviront de base pour appuyer les requêtes de financement des budgets programmes de manière subséquente.

Concrètement, le Système de Suivi Évaluation a pour objectif de fournir des données à tous les utilisateurs potentiels en s'appuyant sur l'échange (feed-back) en vue de fournir des informations permettant de prendre des décisions appropriées pour le pilotage du DPPD.

Pour le suivi des activités, le MEDD travaille avec ses différentes structures, directions et services rattachés qui interviennent dans l'exécution des composantes du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses publiques (DPPD).

Ainsi avec la vision déclinée par le département, les orientations majeures de la politique environnementale sont définies et le rôle de chaque structure précisé.

Les Directions nationales formulent et préparent des actions et projets qui sont regroupés dans des programmes selon les objectifs, les axes d'intervention et la mission du Ministère.

En plus de l'animation de la planification opérationnelle, il revient à la Direction de la Planification et de la Veille environnementale (DPVE) de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des budgets programmes pour les aspects techniques. L'exécution technique des budgets programmes revient aux directions nationales en rapport avec les services déconcentrés et les partenaires. Les aspects financiers sont assurés par les différents administrateurs de crédit en rapport avec la DAGE et les Inspecteurs ainsi que le Contrôleur des Opérations financières et l'Ordonnateur délégué pour le contrôle financier. Un point focal, au niveau de chaque direction, fournit à la DPVE des informations sur la mise en œuvre des programmes. Ces informations sont recueillies dans le Système de Suivi évaluation mis en place par la DPVE.